

Histoire de vie et patrimoine



Une enquête de l'Insee
du 25 septembre 2017 au 31 janvier 2018



Plus d'informations sur insee.fr





LE 25 SEPTEMBRE, L'INSEE DÉMARRE SA NOUVELLE ENQUÊTE HISTOIRE DE VIE ET PATRIMOINE

Des enquêteurs de l'Insee commenceront à se présenter dans les 21 100 logements concernés à partir du 18 septembre. L'enquête elle-même débutera le 25 septembre. Elle durera 4 mois, pour s'achever le 31 janvier 2018.

L'enquête Histoire de vie et patrimoine, pour quoi faire ?

La seule source statistique qui permet :

- ✓ d'observer finement le **patrimoine des ménages** ;
- ✓ de fournir des éléments explicatifs sur la **formation et la transmission du patrimoine**, en montrant comment il a été constitué (héritage, donations, parcours de vie...) et dans quel but ;
- ✓ de **mesurer les inégalités** de patrimoine entre les ménages.

Comment les logements sont-ils choisis ?

Les logements sont tirés au hasard parmi l'ensemble des logements français.

Nouveauté 2017 : le panel

Pour la première fois, des enquêtés de la précédente enquête seront ré-interrogés.

Objectif : observer l'évolution du patrimoine et notamment l'impact des événements de vie sur le patrimoine (par exemple, l'effet d'un divorce sur le patrimoine).

L'enquête sur le terrain, mode d'emploi

① Un courrier est envoyé par l'Insee à l'adresse du logement l'informant qu'il fait partie des logements enquêtés.

② Un-e enquêteur·trice se présente au domicile. Elle·il est muni·e d'une carte officielle. Elle·il vous propose de prendre rendez-vous ou de réaliser l'enquête tout de suite. C'est elle·lui qui remplit le questionnaire, sur son ordinateur portable. L'interview dure environ 1h/1h30.

❗ **Les données collectées sont strictement confidentielles.** Elles ne sont en aucun cas transmises à d'autres administrations, notamment à l'administration fiscale.

Fiche d'identité de l'enquête Histoire de vie et patrimoine

Quand ?

Depuis 1986 ; désormais tous les 3 ans ; cette année : du 25 septembre 2017 au 31 janvier 2018

Qui ?

21 100 ménages

Où ? France entière (métropole et DOM, hors Mayotte)

NB : depuis 2010, l'enquête est également menée à l'échelle européenne permettant des comparaisons internationales

Quoi ? Les questions portent sur les biens immobiliers, financiers et professionnels des ménages, et sur leur endettement.

Chiffres clés de l'enquête 2014/2015

+ de 60% des ménages possèdent des biens immobiliers.

Disposer de réserves en cas d'imprévu est le **1^{er} motif d'épargne** quel que soit le revenu.

94% des ménages détiennent un patrimoine privé autre qu'un compte chèque.

Histoire de vie et patrimoine

Une enquête de l'Insee

du 25 septembre 2017 au 31 janvier 2018

25/08/2017

Pour vous aider à communiquer autour de l'enquête, Histoire de vie et patrimoine, l'Insee vous propose cette brève à intégrer par exemple dans votre journal municipal, ou à publier sur le site internet de votre commune. Le visuel est téléchargeable sur notre site : <https://www.insee.fr/fr/information/2964509>.

Enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages



Histoire de vie et patrimoine

Une enquête de l'Insee
du 25 septembre 2017 au 31 janvier 2018

Plus d'informations sur insee.fr

L'Insee réalise, entre le 25 septembre 2017 et le 31 janvier 2018, l'enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

Cette enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leurs emprunts. Réalisée à l'échelle européenne depuis 2010, l'enquête permet des comparaisons internationales. Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014 ou 2015. La réinterrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et de sa composition.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.